



[contact@capen71.org](mailto:contact@capen71.org) - [vigilance.nature.environnement@gmail.com](mailto:vigilance.nature.environnement@gmail.com) - [respect-riverains-rallye@orange.fr](mailto:respect-riverains-rallye@orange.fr)

## **COMMUNIQUE**

20 JUIN 2019

### **(RE)NAISSANCE D'UNE COORDINATION NATIONALE DES VICTIMES DES RALLYES ET CIRCUITS DE VITESSE AUTOMOBILES**

Une coordination nationale se constitue, qui prendra le relais du RAB (rassemblement anti bruit), fondé en 2008 à SAGY(71) par VNEBR. Plusieurs assises nationales du bruit, réunissant des victimes de circuits et rallyes, ont d'abord œuvré à mutualiser les expériences, l'information et une formation portant sur les pollutions sonores d'une trentaine d'associations de riverains de ces circuits. En lien avec l'association nationale AABV, les représentant au Conseil National du Bruit, le RAB a institué une solidarité active et permis de faire notoirement évoluer la reconnaissance de cette pollution auprès des pouvoirs publics : le bruit est aujourd'hui reconnu par la loi\* comme un problème de **SANTE PUBLIQUE majeur**.

Ces mobilisations, leur médiatisation ont rencontré un écho favorable auprès d'autres victimes isolées de sites en projets ou en fonctionnement : quads, karts, trial 4x4 .. etc

Mais malgré ces mobilisations, des victoires juridiques importantes, les nuisances continuent du fait de la non-application des décisions de justice et de la loi, aboutissant à des « zones de non-droit », protégées par l'inertie des pouvoirs publics.

C'est pourquoi, le 2 mai, à ALBI la coordination s'est fixée comme objectifs communs :

- Mise en place d'une solidarité nationale en mesure de d'engager des actions collectives pour faire respecter les lois et les décisions de justice
- L'élargissement de la problématique du bruit liée à l'usage de véhicules à moteurs à celle du climat, de la pollution atmosphérique, de la régression alarmante de la biodiversité...
- La santé publique doit primer sur toute autre considération prétendument économique : les compétitions automobiles ou autres n'ont aucune utilité publique ni ne servent l'intérêt général. Elles constituent au contraire un gaspillage de ressources et une source de pollutions multiples au coût démesuré.

Nos associations se joignent à cette démarche collective des associations et collectifs locaux et la relaieront en Bourgogne Franche Comté.

**CIRCUIT DE BRESSE - VNEBR :** Le 12 octobre 2018, l'homologation du circuit de Bresse a été reconduite par le ministère de l'Intérieur. Malgré le jugement sans appel du 13 janvier 2015. Cette décision signe l'incompétence de l'Etat à faire respecter la loi, son manque d'autorité sur des lobbies influents. Il se crée ainsi en France des zones de non-droit qui compromettent la confiance des citoyens dans leurs institutions. Toutes les activités « sportives » bruyantes doivent respecter le Code de la Santé Publique et les décisions de justice. Sans dérogation.

**Pour le climat, pour la santé publique, pour la protection de la nature, les riverains des circuits, rallyes et autres activités bruyantes et polluantes, les riverains en appellent à une solidarité nationale, associative et citoyenne.**

*\*décret 2006-1099 modifié par le décret 2017-1244 , obligeant les infrastructures de sports mécaniques à respecter le Code de la Santé publique (R.1334 et suivants)*

Adresse provisoire contact : ARAS – [miricard@orange.fr](mailto:miricard@orange.fr)

Adresse Bourgogne Franche Comté : [contact@capen71.org](mailto:contact@capen71.org)

*Fiche d'identité associative disponible à ces adresses*